



Département de la Moselle  
Canton des Coteaux de la Moselle  
Commune de Coin-lès-Cuvry

**Extraits des délibérations du Conseil Municipal**

<b>Nombre de conseillers en fonction</b> 12	<b>Séance du 30 octobre 2025 – 20h30</b> Convocation envoyée le 24 octobre 2025 Sous La Présidence de Anne-Marie LINDEN-GUESDON, Maire
<b>Nombre de conseillers présents</b> 6	<b>ELUS PRESENTS</b> LINDEN-GUESDON Anne-Marie, RAIMONDEAU Olivier, PIERRET Sébastien, GANIER Christine, LEMOY Raphaëlle, RUARO Julien
<b>Nombre de conseillers absents excusés</b> 5	<b>ELUS ABSENTS EXCUSES</b> GAUTHIER Régis, VAUTRIN Cathy, LE BERRE Martine, WILHELM David, DROUET Jean-Claude
<b>Nombre de conseillers absents non-excusés</b> 1	<b>ELUS ABSENTS NON-EXCUSES</b> MANIÈRE Teddy
<b>Nombre de conseillers ayant donné procuration</b> 3	<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> GANIER Christine

Mme Le Maire souhaite la bienvenue à Madame Catherine MICQUE, Monsieur Théo POUSSELER et une personne qui ne souhaite pas s'identifier.

Il est rappelé au public qu'il n'a pas le droit de prendre la parole sauf sur autorisation express du Maire.

-----

*Suite à l'absence de quorum lors du conseil municipal du 20 octobre 2025, le conseil municipal a de nouveau été convoqué.*

*Conformément à l'article L.2541-4 du CGCT, il est fait exception à la règle du quorum :*

*1° Lorsque, convoqués une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des conseillers présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition ;*

*2° Lorsque le conseil municipal est empêché de délibérer valablement par le fait que la moitié ou plus de la moitié des conseillers municipaux sont intéressés personnellement ou comme mandataires dans les affaires qui sont discutées ou décidées.*

**Ordre du jour de la séance**

- 1. FINANCES LOCALES : FONDS DE CONCOURS :** Utilisation du fonds de concours de Metz Métropole
- 2. INFORMATIONS ET DIVERS**

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2025**

*Julien Ruaro souhaite faire des remarques sur le PV du 13 octobre 2025 en apportant des informations non évoquées lors de la séance du 13 octobre 2025. Il rajoute être de nouveau étonné de l'absence de Teddy Manière.*

*Il précise également vouloir un autre président de séance en remplacement de Mme Le Maire et souhaite pouvoir poser des questions en point d'informations. Lors du conseil municipal du 13 octobre 2025, la séance a été close avant qu'il puisse poser ses questions.*

*Christine Ganier prend la parole et demande que le point à l'ordre du jour soit repris car Julien Ruaro est hors sujet. Elle souhaite que Julien Ruaro arrête de sortir des points à l'ordre du jour, il monopolise les débats, se trouve hors propos et l'ordre du jour n'est plus respecté.*

*Julien Ruaro insiste et commence la lecture du rapport de l'expert graphologue lié à la lettre de démission réceptionnée en Mairie. Il revient ensuite sur sa demande de protection fonctionnelle, refusée.*

*Il répète ses arguments sur la construction à proximité de la Mairie, les permis de construire accordés et la vente des parcelles au promoteur.*

*Julien Ruaro souhaite également qu'il soit retranscrit les explications liées à ses votes.*

*Les remarques formulées par Julien Ruaro ne sont pas acceptées par le conseil municipal.*

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025 est approuvé, en l'état, par 07 voix pour et 02 voix contre.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 octobre 2025**

Sans remarque, le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **1. FINANCES LOCALES : FONDS DE CONCOURS : Utilisation du fonds de concours de Metz Métropole**

Le Maire informe les élus qu'au vu de l'avancée des travaux de sécurisation de la rue principale, il apparaît nécessaire de modifier un point de sécurisation.

Initialement, il était prévu la mise en place de barrières ou potelets de sécurité à poser sur le trottoir de la rue Principale, dans la descente vers Fleury car les véhicules ont tendance à monter sur le trottoir afin d'éviter la chicane.

Les potelets ou barrières de sécurité initialement prévus ne peuvent finalement pas être posés car ils empièteraient sur l'espace « trottoir » qui deviendraient alors trop étroit pour rester aux normes en vigueur. L'élargir, nous obligerait à entamer la butte et à créer un mur de soutènement pour retenir les terres (intervention extrêmement complexe et coûteuse).

Afin de limiter les frais, et après discussion avec la Métropole, il apparaît plus judicieux de changer les bordures de trottoirs (type AC) pour en installer des plus hautes (type T3 de 12 cm). Le trottoir serait alors réhaussé, empêchant les véhicules de monter dessus.

Pour permettre le financement de ces travaux sans impacter le budget de la commune et l'enveloppe métropolitaine réservée, il nous est proposé de les financer en renonçant au fonds de concours.

A savoir : la reprise du trottoir afin de modifier la bordure AC (bordure biseautée et facilement franchissable) en bordure T3 d'environ 12 cm (bordure haute à angle trottoir) est estimée à 30 000€ TTC.

### **Renoncement au Fond de Concours : 30 000€ TTC**

Actuellement, nous avons au titre du fond de concours (déduction du premier renoncement et du plateau sportif), 103 387.00 € à utiliser jusqu'à la fin du mandat.

Le renoncement à 30 000.00 € supplémentaire ramènerait la somme restante à 73 387.00 €.

*Sébastien Pierret constate que ces travaux sont liés à un manquement de Metz Métropole et de son bureau d'études. La Mairie est donc obligée de renoncer à son fond de concours à cause d'un manquement de la Métropole.*

*Mme Le Maire explique le fonctionnement du fonds de concours à Julien Ruaro.*

*Julien Ruaro revient sur les travaux du plateau sportif ainsi que sur des barrières à poser dans la rue principale, hors sujet.*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de Fonds de Concours,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour la période 2021-2026,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain du 5 février 2024 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours et création d'un Fonds Vert métropolitain, notamment l'article II.4 portant renoncement au fonds de concours pour financement de travaux de compétence métropolitaine,

**CONSIDERANT** qu'aux fins de financer les modifications nécessaires dans le but d'améliorer la sécurité des piétons dans la descente de la rue Principale vers Fleury, sans impacter le budget de la commune, ni l'enveloppe métropolitaine il apparaît opportun de renoncer à une partie du fonds de concours à hauteur de 30 000 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 06 voix pour et 03 abstentions,

¶ **D'ACCEPTER** les modifications des travaux de sécurisation dans la descente de la Rue Principale comme énoncé ci-dessus ;

¶ **D'ACCEPTER** le financement proposé de ces travaux, à savoir :

➤ **Renoncement au Fond de Concours : 30 000 € TTC**

☞ **DE RENONCER** au fonds de concours pour le projet de sécurisation de la rue Principale pour un montant de 30 000.00 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 06 voix pour, 01 voix contre et 02 abstentions,

☞ **D'AUTORISER** Le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

## INFORMATIONS ET DIVERS

### Distributeur à pain

Mme Le Maire réexplique le projet de distributeur à pains. Il est proposé de mettre en place dans la commune un distributeur automatique de pain identique à ceux déjà implantés dans les communes voisines (Marieulles, Pouilly, Coin sur Seille).

Le représentant est venu pour trouver un emplacement approprié pour la machine. Nous avons trouvé un endroit le long du mur du périscolaire, à son angle. Une deuxième visite aura lieu avec un électricien, pour vérifier la faisabilité des branchements.

Le distributeur proposera différents pains et des croissants au chocolat.

### Vinted

Mme Le Maire précise qu'elle a contacté l'équipe Vinted pour avoir plus de renseignements sur la consigne à poser. Il a été expliqué que seulement 2000 communes rurales ont été choisies pour l'installation d'une consigne. Le tarif n'est pas négociable. Il est de 65 euros par mois ou environ 80 euros si une colonne supplémentaire est rajoutée.

Mme Le Maire précise qu'il faut déjà trouver un emplacement pour une consigne standard.

### Fibre à Sabré

Julien Ruaro demande des renseignements sur le déploiement de la fibre à Sabré.

Mme Weisseldinger a déjà fait cette remarque en Mairie, le problème est déjà remonté et réitéré lors d'un webinaire. Les travaux sont une priorité pour Orange.

**Sans autre remarque, la séance du Conseil Municipal est close à 22h30.**

### Récapitulatif des délibérations votées en cette séance

Le Maire  
Anne-Marie LINDEN-GUESDON



Le secrétaire de séance  
Christine GANIER



## Ordre du jour de la séance

1. **FINANCES LOCALES : FONDS DE CONCOURS :** Utilisation du fonds de concours de Metz Métropole
  
2. **INFORMATIONS ET DIVERS**

<b>Nombre de conseillers en fonction</b> 12	<b>Séance du 30 octobre 2025 – 20h30</b> Convocation envoyée le 24 octobre 2025 Sous La Présidence de Anne-Marie LINDEN-GUESDON, Maire
<b>Nombre de conseillers présents</b> 06	<b>ELUS PRESENTS</b> LINDEN-GUESDON Anne-Marie, RAIMONDEAU Olivier, PIERRET Sébastien, GANIER Christine, LEMOY Raphaëlle, RUARO Julien
<b>Nombre de conseillers absents excusés</b> 05	<b>ELUS ABSENTS EXCUSES</b> GAUTHIER Régis, VAUTRIN Cathy, LE BERRE Martine, WILHELM David, DROUET Jean-Claude
<b>Nombre de conseillers absents non-excusés</b> 1	<b>ELUS ABSENTS NON-EXCUSES</b> MANIÈRE Teddy